

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES ABUS

Réaction de la fondation Dignity de l'Église Catholique

La Fondation d'utilité publique Dignity soutient la décision de principe de créer une Commission d'enquête parlementaire. Elle apprécie également la décision de donner la priorité aux victimes d'abus sexuels. Ces dernières méritent toutes de pouvoir s'exprimer et d'être entendues, aussi bien celles qui sont organisées en groupe que celles qui n'y adhèrent pas.

Dignity a été créée par les évêques et les supérieurs des religieux, pour accompagner les victimes d'abus sexuels. Elle a participé activement à la mise en œuvre des recommandations et mesures formulées par la précédente Commission parlementaire (2011). C'est particulièrement vrai pour l'arbitrage ou la médiation, mis sur pied par la Commission parlementaire pour écouter, reconnaître et accorder une compensation financière aux victimes, y compris en cas de prescription des faits. Après la date de clôture de l'envoi des plaintes au *Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels* (octobre 2012), Dignity a poursuivi un travail identique selon les mêmes critères par le Point de contact commun. Un rapport est publié chaque année. Dignity voit dans la nouvelle Commission d'enquête parlementaire, une occasion d'évaluer le travail accompli en vue d'éventuelles améliorations. La lutte contre les abus sexuels et leur prévention constituent et demeurent pour tous un apprentissage permanent, avec une compréhension de plus en plus profonde et des défis sans cesse renouvelés.

En ce qui concerne la procédure judiciaire antérieure et les allégations d'ingérence de l'Église dans le fonctionnement de la Justice, Dignity espère que la Commission d'enquête parlementaire ainsi que le Conseil Supérieur de la Justice apporteront les éclaircissements nécessaires.

En même temps et par extension, Dignity espère que la Commission d'enquête parlementaire aura un impact positif pour toutes les victimes d'abus sexuels dans notre société, également en dehors de l'Église. Toute victime d'abus sexuels doit pouvoir compter sur la reconnaissance, l'aide et le soutien nécessaires.

A la demande des évêques et des supérieurs religieux belges, Dignity souhaite y participer avec l'aide des nombreux experts et spécialistes qui exercent actuellement leurs activités dans la société civile.

L'Organe d'administration de Dignity : le professeur Manu Keirse, le professeur et recteur honoraire Marc Vervenne, Mgr Guy Harpigny, Mgr Johan Bonny, Mgr Herman Cosijns et le Secrétaire-général de la Conférence des évêques, Monsieur Bruno Spriet.

Contact :

Tommy Scholtes, 0475 670427 – tommy.scholtes@tommyscholtes.be